Jean-Baptiste André Godin à Ernest Rignault, 4 mai 1878

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)
Collation1 p. (221bisr)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Ernest Rignault, 4 mai 1878, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 22/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49615

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction4 mai 1878
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireRignault, Ernest
Lieu de destinationCorbigny (Nièvre)

Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméGodin envoie à Rignault deux feuilles d'impositions qui lui ont été adressées de Corbigny. Il le prie de remettre à qui de droit celle qui concerne un terrain dont il n'est plus propriétaire et de demander au propriétaire de l'hôtel de la Poste qui jouit du petit enclos de Corbigny de lui verser le loyer annuel de 5 F de 1877 et de 1878. Godin voudrait que le terrain soit vendu aux enchères. Sur le paiement par monsieur Benoit des baraques du sondage de Sardy.

Mots-clés

Impôts
Personnes citéesBenoit [monsieur]
Lieux cités

- Corbigny (Nièvre)
- Sardy-lès-Épiry (Nièvre)

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49615?context=pdf

Guise le 4 Mai 78

Monsieur Bigouret
Notaire
à Corbigny.

Je vous envoie sous ce pli deux avertissements qui m'ont été adressés de Corbigny. N'étant plus possesseur que d'une seule parcelle, je vous prie de faire remettre à qui de droit celle qui ne me concerne pas et de veiller à ce que la mutation soit faite.

Quant aux petits enclos de Corbigny, le propriétaire de l'Hôtel de la Poste s'était engagé à boucher les trous pour la jouissance du terrain jusqu'à la vente, et à me payer cinq francs de loyer par an, il me doit l'année dernière et l'année courante.

Je vous prie de lui faire réclamer ces dix francs, et de voir s'il a fait combler le terrain. S'il ne l'a pas fait, il faudrait le mettre en d'autres mains, mais le mieux serait de m'en débarrasser et de le vendre aux enchères.

Je pense que vous avez reçu de M. Benoit le prix des baraques de Lardy. Vous m'obligerez de m'en informer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Godin